

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C. R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C. R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C. R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C. R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Le Comité directeur du Conseil international des infirmières reçu à la villa Moynier.

Le 11 juillet, le Comité international de la Croix-Rouge a eu l'honneur de recevoir à la villa Moynier le Comité directeur du Conseil international des infirmières, réuni pour quelques jours à Genève.

Voici les noms et qualités des infirmières reçues par le Comité international ; la plupart sont bien connues et hautement appréciées dans les milieux de Croix-Rouge.

Dame Alicia Lloyd Still, présidente du Conseil international des infirmières surintendante générale des infirmières, *St. Thomas's Hospital*, Londres ;

Mrs. Bedford Fenwick, présidente honoraire et fondatrice du Conseil international des infirmières, présidente du *National Council of Nurses of Great Britain* ;

Dean Annie W. Goodrich, présidente honoraire et conseillère du Conseil international des infirmières ; ex-doyenne, *Yale University School of Nursing* (Etats-Unis) ;

Miss Clara D. Noyes, première vice-présidente du Conseil international des infirmières, directrice, *American Red Cross Nursing Service* ;

Miss Bella Gordon Alexander, seconde vice-présidente du Conseil international des infirmières, ex-présidente, *South African Trained Nurses' Association* ;

Comité International

- Miss E. M. Musson, trésorière du Conseil international des infirmières, présidente, *General Nursing Council of Great Britain* ;
- Frau Oberin Blunck, présidente, Association des infirmières allemandes ;
- Miss Chadwick, déléguée suppléante, Association des infirmières diplômées des Indes (remplaçant Miss Abram) ;
- Mademoiselle Chaptal, présidente, Association des infirmières diplômées de l'Etat français ;
- Miss Susan C. Francis, présidente de l'Association des infirmières américaines ;
- Miss Jean I. Gunn, déléguée suppléante, Association des infirmières canadiennes (remplaçant Miss Simpson) ;
- Baronne van Hogendorp, présidente, Association nationale des infirmières hollandaises ;
- Miss E. Hornemann, déléguée suppléante, Conseil danois des infirmières (remplaçant Miss With) ;
- Sister Bergliot Larsson, présidente Association des infirmières norvégiennes ;
- Frau Oberin Pietzcker, déléguée suppléante, Association des infirmières autrichiennes (remplaçant Oberschwester Birkner).

Non-membres du Comité directeur :

- Princesse Anna Schwarzenberg, secrétaire administrative du Conseil international des infirmières ;
- Miss Effie J. Taylor, doyenne, *Yale University School of Nursing* (Etats-Unis).

* * *

Un membre du Comité international de la Croix-Rouge, M^{lle} Lucie Odier, infirmière, ancienne directrice du Service des infirmières-visiteuses de la Croix-Rouge genevoise, prononça, en anglais, l'allocution que nous publions ci-dessous :

Comité International

« Madame la Présidente,
Mesdames,

Permettez-moi de vous souhaiter, au nom du Comité international, une très cordiale bienvenue dans cette maison ; à vous tout d'abord, Dame Alicia, qui êtes la présidente du Conseil international des infirmières, et à vous, Madame Bedford Fenwick, qui l'avez fondé, comme à vous toutes, infirmières et amies de divers pays du monde.

Je le fais avec un double plaisir, et à un double titre : comme membre du Comité international et en qualité d'infirmière de l'Alliance suisse des garde-malades.

Il y a deux ans que le Comité international s'est installé dans cette maison, foyer de la famille Moynier.

Comme vous le savez, Gustave Moynier était un ami d'Henry Dunant, et il fut, en 1863, l'un des cinq fondateurs de la Croix-Rouge ou, je dirai plus exactement, de ce qui plus tard devint la Croix-Rouge.

En fait, ce fut Henry Dunant qui eut le premier l'idée d'une institution internationale comme celle-ci, mais ce fut Gustave Moynier qui, grâce à la clarté de son esprit et à son intelligence pratique, jeta les bases, larges et solides, de la Croix-Rouge. Président de notre Comité international durant 47 années, il consacra entièrement sa vie à l'idéal de la Croix-Rouge.

Plus tard, son fils, Adolphe Moynier, que nous avons perdu il y a deux ans, fut nommé membre et trésorier du Comité.

Quand je suis dans cette vieille demeure et que je vois, au delà du beau parc qui l'entoure, le lac et les montagnes, je ne peux m'empêcher de penser qu'ils ont une part dans l'inspiration de nos prédécesseurs, les pionniers de la Croix-Rouge.

Dans nos archives, nous trouvons le récit de nombreuses visites d'hôtes étrangers, reçus dans cette maison ; c'est

Comité International

avec la plus vive joie qu'aujourd'hui nous ajoutons une nouvelle page à un livre si riche de grands souvenirs...

Les uns comme les autres, nous avons tous à travailler dans le même champ d'activité pour atténuer les souffrances humaines. Comment la Croix-Rouge pourrait-elle, en effet, accomplir toute sa mission sans l'aide des infirmières ? Et comment, d'autre part, les infirmières pourraient-elles, en cas de guerre ou de grande calamité, assumer, sans la Croix-Rouge, tout le travail qui s'impose ? Une collaboration étroite et bien organisée est une joie et une garantie de succès.

C'est avec cette conviction que le Comité international vous accueille ici, en exprimant le vœu que vous vous sentiez vraiment *at home* dans sa demeure.

En nous réjouissant du succès de votre réunion à Genève, Madame la présidente et Mesdames, nous souhaitons au Conseil international des infirmières une activité féconde et le plus bel avenir.»

* * *

Dans une réponse charmante, Dame Alicia Lloyd Still remercia très aimablement le Comité international de la Croix-Rouge de son accueil.

Délégation à la III^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge.

Dans sa séance du 13 juin, le Comité international de la Croix-Rouge a prié l'un de ses membres et vice-présidents, le D^r Georges Patry, colonel et médecin de la I^{re} division de l'armée suisse, de le représenter à la III^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge.

Comité International

Appel en faveur des victimes du tremblement de terre de Quetta.

A la suite de l'appel lancé aux Croix-Rouges par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge¹, de nouveaux dons ont été envoyés pour les victimes du tremblement de terre de Quetta ; en voici la liste :

Croix-Rouge japonaise . . .	3,000.— yen	soit env.	3,000.—	Fr. s.
Croix-Rouge cubaine . . .	100.— \$	»	300.—	»
Croix-Rouge lettone . . .	5,000.— fr.	»	1,000.—	»
Croix-Rouge allemande . .	1,500.— RM.	»	1,845.—	»

Les premiers résultats de l'appel adressé aux gouvernements par l'Union internationale de secours sont publiés ci-dessus page 499.

Ligue

Appel en faveur des victimes du tremblement de terre de Quetta.

Voir ci-dessus sous Comité international.

Bulletin de la Ligue.

Sommaire du numéro de juillet. — *La Croix-Rouge brésilienne hôte de la troisième Conférence panaméricaine, Rio-de-Janeiro, 15-26 septembre 1935.* — La troisième Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge. — Getulio

¹ Voir dans le *Bulletin international*, juin 1935, pp. 465-466 le texte de l'appel et la première liste de dons.